

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes...
Les autres Départements et l'Étranger le port en plus...
Agence particulière à Paris, 25, rue Feytaud

BUREAUX ET RÉDACTION :
5 ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix...
A Tourcoing...
A Paris et à Bruxelles...
Des copies à Paris dans toutes les bibliothèques des parcs dans les principales librairies.

LA GRÈVE DES MINEURS DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS

HUIT Pages 3 et 4

CAUSERIE MÉDICALE

La prophylaxie de la fièvre typhoïde

Hygiène et inoculation. — L'immunité des animaux. — La vaccination antityphoïde en Angleterre. — Les expériences allemandes. — Résultats favorables. — Le vaccin de la fièvre typhoïde est-il trouvé ?

Depuis plusieurs années, une lutte sérieuse a été entreprise contre les maladies contagieuses, s'attachant surtout à supprimer les ravages de quelques-unes plus particulièrement fréquentes et redoutables. La fièvre typhoïde parmi celles-ci tient une des premières places. Jusqu'à présent ce fut en vain que l'hygiène sévère qu'on chercha la prophylaxie de cette affection : en surveillant les aliments et les boissons, en prenant des précautions minutieuses d'isolement et de stérilisation de l'eau, en faisant une cuisson complète des légumes, on arriva à enrayer les épidémies et à réduire dans de notables proportions le nombre des victimes.

Mais en présence des difficultés parfois insurmontables s'opposant aux règles hygiéniques nécessaires pour organiser une prophylaxie sérieuse, là où la fièvre typhoïde étant à demeure, le temps et les moyens manquent pour prendre les mesures préventives, il faudrait pouvoir agir autrement. Aussi conçoit-on que ceux qui doivent veiller sur l'état sanitaire des armées en campagne, des troupes expéditionnaires dans un climat colonial nocif et lointain aient cherché à préserver les hommes en pratiquant des injections d'une substance vaccinale, susceptible de rendre réfractaires à la fièvre typhoïde, les sujets inocués.

Depuis quelque temps, en Angleterre et en Allemagne la réalisation de cette idée se poursuit activement, et le vaccin antityphoïde paraît en bonne voie de découverte.

En injectant dans le péritoine d'un animal une culture pure de microbes typhiques ou bacilles d'Eberth, on ne lui donne pas la typhoïde, puisqu'il ne peut la contracter avec tous ses symptômes, mais on détermine chez lui des accidents pouvant être mortels ; la dose inoculée est assez élevée. Dans le cas où elle est faible, l'animal malade pendant un temps variable suivit la maladie introduite, se remet peu à peu. A ce moment, une injection de culture pure, même abondante, ne détermine aucun symptôme grave, et le sujet en expérience semble se ressentir à peine de cette nouvelle inoculation. Il sera immunisé par suite d'une modification apportée dans son sang par la première injection. L'étude de ces maladies confirme cette observation : on savait déjà que les anciens typhiques, on ne reprévenait pas une seconde fois cette affection, ou qu'en cas de récurrence, elle était beaucoup moins dangereuse.

En 1899, près de 100,000 hommes furent vaccinés contre la fièvre typhoïde avec des bouillons de culture de bacilles d'Eberth stérilisés. Le docteur Wright qui a dernièrement publié les résultats de cette expérimentation, faite en Angleterre, conclut que ces inoculations vaccinales ne firent qu'abaisser le taux de la mortalité et de la gravité des symptômes chez les vaccinés. Le docteur Farron constate à son tour qu'aux Indes et dans l'Afrique du Sud, les vaccinations antityphiques donnèrent des résultats si inégaux et si inconstants, qu'on ne saurait les considérer comme définitives.

Reprise en Allemagne, la question paraît être entrée dans une voie plus décisive. Le docteur Kolle a vacciné une partie des troupes allemandes appelées à prendre part à la campagne contre les Hereros ; 2,000 hommes, officiers, sous-officiers et soldats se prêtèrent à l'expérience de leur propre volonté. Ces injections furent très souvent assez mal tolérées : à l'endroit où elles étaient faites, il se produisait fréquemment des abcès, des inflammations. Le sujet était en proie à une fièvre persistante, à des troubles digestifs, nerveux et autres, qui furent même inquiétants.

De nouvelles recherches entreprises par MM. Brieger et Mayer, en vue d'atténuer ces phénomènes et de rendre les inoculations inoffensives, paraissent actuellement avoir donné de satisfaisants résultats.

Le vaccin se présente sous les dehors d'un liquide, d'une limpidité aqueuse, teinté légèrement en jaune, un peu opalescent, auquel on peut ajouter pour le conserver, 3 à 5 centigrammes par 100 d'acide phénique.

Après l'injection on observe, au point inoculé, aucun trouble, à peine une sensation de cuisson fugace et un gonflement. Comme réaction de l'organisme, une très légère augmentation de la température qui peut monter à 38°, sans s'y maintenir longtemps, une sensation de malaise général, accompagnée d'abattement et de mal de tête.

MM. Brieger et Meyer ne font qu'une seule injection de 3 à 5 centimètres cubes, dose suffisante pour immuniser un adulte contre la fièvre typhoïde pendant plusieurs mois.

Malgré les expériences si largement faites tant en Angleterre qu'en Allemagne sur ce sujet, il est bien difficile dans l'état actuel de la question, de se prononcer sur l'efficacité de la méthode. Ce qui paraît acquis, c'est le peu de danger de l'injection, l'immunité contre la fièvre typhoïde au moins pendant plusieurs mois, en tout cas la diminution de l'intensité des symptômes en cas de non préservation. Ce sont des résultats intéressants, mais les statistiques n'autorisent encore aucune conclusion ferme, il faut se garder d'un enthousiasme prématuré tout comme d'ailleurs d'un scepticisme trop exclusif.

D^r DAURAT.

LA SEMAINE A PARIS

M. Clémenceau ministre. — Un homme qui a le respect. — L'orateur et l'écrivain. — Le théâtre. — Une conférence de M. Alfred Capus. — « Clémenceau » et la « Pêcheur ».

Le Cabinet formé par M. Sarrien est, on l'a déjà dit et répété, un syndicat électoral et peut-être une réédition du ministère Waldeck, avec une nouvelle Haute-Cour à la tête. C'est bien possible. Mais, ce ministère n'est point banal. Un effet, un député d'une valeur relative, qui joue sur notre scène parlementaire le rôle des grandes utilités, l'homme d'homme tous remarquables à quelque titre : cinq ou six au moins ont été ou pourraient être présidents du Conseil.

BULLETIN

19 mars.
La Chambre a achevé les budgets des Postes et des Affaires étrangères. Elle a commencé la discussion, toujours importante, de la loi de finances. Les interpellations sur la politique extérieure sont ajournées.

La discussion des affaires marocaines, à Algésiras, est dans une période de stagnation. Il n'y a pas eu de séance de comité rédacteur. On ne sait quand aura lieu la prochaine réunion des députés.

Les officiers de Saint-Servan ont comparu aujourd'hui devant le Conseil de guerre de Rennes.

INFORMATIONS

A la Cauche Radicale. — Une allocution de M. Brisson.

Paris, 19 mars. — La gauche radicale s'est réunie cet après-midi, sous la présidence de M. Cruppi, vice-président, qui a donné lecture de la lettre de démission de M. Sarrien, devenu ministre.

M. Henri Brisson a été nommé par acclamations président du groupe.

Dans son allocution, M. Brisson rend hommage à M. Sarrien pour le grand service qu'il a rendu à la République en acceptant la fonction la plus militante de l'Etat après avoir reconstruit l'union des Gauches.

M. Lauraine a été nommé vice-président, en remplacement de M. Trouillot.

Le Roi Béhanzin en Algérie

Le roi Béhanzin, qui vient de passer à Fort-de-France de longues années d'exil, a obtenu du gouvernement français l'autorisation de vivre sous un climat plus doux. Il sera, en effet, transporté en Algérie, au mois d'avril, où il habitera une charmante ville, à Blidah, appelée « La Paixable ».

Ce nom contraste singulièrement avec le caractère de l'ancien potentat nègre, qui fut, on le sait, un roi féroce et sanguinaire.

Le congrès de Docaizeville

Docaizeville, 19 mars. — La troisième séance du Congrès des mineurs a été tenue de neuf heures à midi.

M. Ponnouroy, du Pas-de-Calais, président. Le Congrès s'est occupé de la question de la répartition du million des mineurs.

M. Mazars, de Docaizeville, a été désigné comme rapporteur.

Une campagne des républicains espagnols.

Madrid, 19 mars. — Les députés républicains, réunis hier chez M. Salmeron, ont résolu d'entreprendre immédiatement une campagne de propagande dans les provinces catalanes, à Valence, aux Andalousies et la province des Asturies.

Les journaux assurent que la crise ministérielle est virtuellement ouverte, mais n'a pas été officiellement annoncée. Les portefeuilles des finances et de la justice changeraient sans de titulaires.

LA QUESTION MAROCAINE

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

LA SITUATION

On n'est pas sorti de la période d'attente et d'anxiété. On ne sait pas quand on en sortira. Les délégués cependant témoignent le désir d'en finir. Mais les Allemands, fidèles à leur tactique, sans exposer leurs vues, affectent de dire qu'ils attendent les propositions de la France.

On affirme, toutefois, qu'un négocié activement entre les chancelleries. L'Italie aurait proposé, paraît-il, qu'une police franco-espagnole fut instituée dans les huit ports marocains, et que le corps diplomatique fut érigé en commission de contrôle international.

Si l'Allemagne accepte, ce sera la réussite ; si elle refuse, ce sera l'échec de la Conférence.

LES SÉANCES

La réunion plénière ajournée

Algésiras, 19 mars, à 10 h. 10. — Demain, à dix heures, aura lieu la réunion du Comité des rapporteurs. On ignore encore si la Conférence se réunira en séance.

On pense généralement que cette réunion devra être de nouveau remise, les négociations n'étant pas encore assez avancées pour permettre qu'une discussion publique puisse aboutir.

LES INVENTAIRES

Les officiers de Saint-Servan devant le Conseil de guerre de Rennes.

Les incidents des inventaires. — Trois officiers poursuivis. — Le rapport. — Les condamnations.

Rennes, 19 mars. — C'est aujourd'hui que les officiers de Saint-Servan comparaissent devant le conseil de guerre de Rennes, présidé par le général Calvez, commandant la 35^e brigade d'infanterie.

Le siège du commissaire du gouvernement est occupé par le lieutenant-colonel Cauchois, du 25^e d'infanterie.

M^{rs} Jouvionier et Cauchy assistent les accusés : MM. Louis Héry, commandant, âgé de 53 ans, chevalier de la Légion d'honneur ; Joseph Cléret-Langavant, 47 ans, capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, et le capitaine Charles Spirai, âgé de 43 ans.

La petite salle du conseil de guerre est comble lorsque, à neuf heures précises — heure militaire — l'audience est ouverte.

Sur l'estrade ont pris place toutes les personnalités rennaises, le général Charette, les généraux en activité et les familles des accusés.

Un vif mouvement de sympathie a produit dans l'assistance au moment où les accusés font leur entrée ; leurs figures sères, loyales et énergiques font sensation.

Tous trois d'une voix forte, déclinent leur état civil, puis le greffier lit l'ordre de mise en jugement et donne lecture du rapport général qui rappelle aux accusés l'accusation qui pèse sur eux.

L'EXPOSE DES FAITS

A Saint-Malo et à Saint-Servan, suivant l'ordre général du 17 février 1906, donné à la suite de réquisitions écrites du sous-préfet, les troupes de la garnison devaient appuyer l'action de la police civile et de la gendarmerie pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution de l'inventaire des biens d'église prescrit par la loi.

Chaque détachement à fournir pour une opération déterminée devait être de la force d'un bataillon, pris au 47^e régiment d'infanterie. Il avait été prévu qu'à chaque bataillon serait joint un groupe de huit canonniers du 13^e bataillon d'artillerie à pied, munis des outils nécessaires pour effectuer, à défaut d'ouvriers civils, les destructions auxquelles il pouvait y avoir lieu de procéder.

Enfin, l'ordre général recommandait expressément de n'employer ces canonniers que sur une réquisition spéciale écrite et remise au commandant de chaque bataillon.

Le 26 bataillon du 47^e d'infanterie, commandé par le chef de bataillon Héry, et auquel appartenaient les capitaines Cléret-Langavant et Spirai, prenait son service d'ordre aux abords de l'église de Saint-Servan, le 23 février 1906, à quatre heures et demie du matin.

Dans la matinée, vers neuf heures et demie, le curé et les membres du Conseil de fabrique refusèrent d'ouvrir, le commandant Héry mit à disposition un tambour à la disposition du commissaire spécial pour les sommations. Les portes restant closes, le commissaire spécial remit au commandant, sur le désir de cet officier supérieur, une réquisition écrite, signée par le sous-préfet, par laquelle le commandant Héry était tenu de prêter le secours de soldats pour forcer les portes de l'église. Après avoir reçu la réquisition, le commandant tira de sa poche les articles 114 et 234, puis se retournant vers le commissaire, il lui dit : « Votre réquisition est illégale, je refuse d'y obtempérer ; j'ai trente-deux ans de service, je suis ce que je fais ; si vous le désirez, je signerai mon refus. »

Prévenu de l'incident, le général de division commandant d'armes arriva, et, devant lui, le commandant Héry déclara que le refus de l'officier, bien qu'il eût été fait observer que l'illégalité n'existait, n'engageait que la responsabilité de l'autorité civile.

Le commandant Héry fut relevé aussitôt de son commandement et remplacé par le capitaine adjudant-major Cléret-Langavant. Celui-ci refusa de recevoir une réquisition à son nom, puis refusa de l'exécuter, le déclarant illégale. Un troisième officier, le capitaine Spirai, fut alors désigné pour prendre sa place existant, n'engageait que la responsabilité de l'autorité civile.

Le commandant Héry fut relevé aussitôt de son commandement et remplacé par le capitaine adjudant-major Cléret-Langavant. Celui-ci refusa de recevoir une réquisition à son nom, puis refusa de l'exécuter, le déclarant illégale. Un troisième officier, le capitaine Spirai, fut alors désigné pour prendre sa place existant, n'engageait que la responsabilité de l'autorité civile.

Le commandant Héry fut relevé aussitôt de son commandement et remplacé par le capitaine adjudant-major Cléret-Langavant. Celui-ci refusa de recevoir une réquisition à son nom, puis refusa de l'exécuter, le déclarant illégale. Un troisième officier, le capitaine Spirai, fut alors désigné pour prendre sa place existant, n'engageait que la responsabilité de l'autorité civile.

L'INTERROGATOIRE

Le président interroge d'abord le commandant Héry et lui demande quels ordres il avait reçus.

— J'avais, répond le commandant Héry, l'ordre de prêter main-forte à la police et à l'agent civil ; j'ai fait le nécessaire. Que s'est-il passé ? Le commissaire m'a demandé de lui remettre les clés de l'église ; j'ai répondu qu'il ne pouvait pas laisser ouvrir la porte. J'ai pensé qu'il y avait d'autres procédés à employer que la force. C'est par ses habitudes de refus de recevoir les agents du fisc, on draine un procès-verbal, on menace les portes ; j'ai considéré que nous ne devions pas enlever des portes.

Le président. — Que s'est-il alors passé entre le général et vous ?

— Je lui ai expliqué les raisons de mon acte.

Le président. — Vous aviez prémédité votre acte ?

— J'ai l'habitude de cocher tous les articles du règlement que je suis chargé d'exécuter, mais je n'avais rien prémédité, puisque j'ignorais qu'on me passerait au crible à la résistance des manifestations.

Le président. — Vous avez reçu une réquisition ; elle était légale, vous ne l'avez pas exécutée ?

— L'article 114 ne s'applique pas à votre cas. N'est-ce pas avoir combiné votre attitude avec les capitaines Cléret-Langavant et Spirai ?

— J'ai fait une théorie à mes officiers, leur disant que le n'admettait pas les manifestations. En ce qui concerne le maintien de l'ordre, si ma conduite a pu influencer la leur, j'en suis honoré, et j'en prends toute la responsabilité.

Le président. — Vous avez parlé de la chose à vos officiers ?

— Non, puisque je ne savais pas si j'exécuterais les ordres ou non.

Le président passe alors à l'interrogatoire du capitaine Cléret-Langavant.

Le président. — Capitaine Cléret-Langavant, levez-vous. Vous êtes accusé d'avoir refusé d'ouvrir quoique requis légalement. Que s'est-il passé entre le général et vous lorsqu'il vous a donné l'ordre de prendre le commandement du bataillon ?

— J'ai exigé une réquisition, puis j'ai fait faire les sommations, puis, j'ai vu la réquisition et j'ai refusé de l'exécuter. Le général m'a fait remarquer que le refus était grave. J'ai répondu que je n'avais pas d'explications à donner et que j'estimais que celui qui donnait un ordre semblable était plus coupable que celui qui y obtempérait. Ma conscience reprochant facile que l'on me commandait, je n'ai pas voulu en prendre la responsabilité.

Le président. — Cet ordre vous le recevez ; vous n'en étiez pas responsable. Vos devoirs catholiques n'ont-ils pas été en cause ? Si on vous demandait qu'il ne faut pas sauter une porte vous devriez le faire ; vous ne commettriez pas plus une profanation que vous n'en commettriez une en campagne si l'on vous donnait l'ordre de canonner une église.

— C'était pour moi une question de conscience, puis, je considérais que mon honneur militaire était en jeu, puis la réquisition était illégale. J'ai été subreptivement conseil de guerre et suis pour l'observation des lois. J'ai pointé la circulaire du général André, recommandant aux officiers de ne se conformer qu'à ses réquisitions absolument légales.

Je tiens d'ailleurs à dire que la conduite du commandant Héry n'a en rien influé sur ma détermination. Quand j'ai connu la besogne que nous allions faire, j'ai consulté ma conscience et j'ai estimé que je n'avais pas à l'accomplir. Mon honneur militaire se serait froissé d'avoir à le commander.

Le président. — Vous aviez le devoir d'obéir.

— Oui, mais pas pour accomplir une assemblée besogne. Je suis prêt à sacrifier ma vie et mes intérêts, je suis prêt à tous les sacrifices, car je tiens plus à mon honneur qu'à la vie, et je ne ferai pas une besogne d'apôtre. Je ne suis pas un lâche ; je ne pouvais pas faire la besogne que l'on exigeait de moi.

Le capitaine Spirai est interrogé à son tour. Il fait le récit des incidents et dit qu'il s'est préoccupé surtout de savoir si des ouvriers civils avaient été requis par le commissaire. Celui-ci lui répondit affirmativement, ajoutant que ceux-ci avaient refusé, mais qu'il ne pouvait ni livrer leur nom, car cela leur aurait fait perdre leur place. Je refusai également.

Le président. — La réponse du commissaire devait cependant vous suffire.

— Non. J'avais consulté un avocat ; le règlement ne dit pas que l'armée doit être employée à cette besogne ; ma troupe devait obéir, mais je ne voulais la commander sans des réquisitions légales.

— Vous deviez obéir à ces réquisitions.

— Elles n'étaient pas légales ; je n'admettais pas l'emploi de l'armée à cette besogne ; d'ailleurs, quand le curé fut en sa protestation, l'agent des domaines dit bien que la réquisition n'était pas légale.

Le président. — Cela ne vous regardait pas ; ce sont les choses de droit.

— J'avais à m'occuper de la légalité. Quand je suis entré dans l'armée, on m'a dit que les dragons symbolisaient le clocher du village, le foyer, la patrie, l'honneur, et, tout à coup, on m'ordonne de faire cette besogne de violer un sanctuaire ; j'ai refusé suivant le vœu de ma conscience.

LES TEMOINS

Le général Devignen explique comment, prévenu de l'incident Héry, il se rendit sur les lieux et dit au commandant qu'il devait obéir à l'ordre du général.

Un autre témoin, c'est T'Attienot, à la Caspée, une comédie politico-sociale due à la collaboration assidue de MM. Capus et Desvignes. L'Alfred Capus y domine. On reconnaît son flair spécial dans le dénouement, dans la façon dont les situations violentes sont estompées ou esquivées, dans l'ironie souriante qui empêche le millionnaire socialiste Montferran d'être absolument odieux et lui permet de rester gai et quasi-épathique. On a vu dans ce personnage une reproduction en miniature de M. Bertaux, selon les uns, de M. A. F... selon les autres. Montferran est, plus comique que l'un et plus farouche que l'autre. C'est un type, ce n'est pas une photographie. M. Capus est un artiste.

C'est aussi un conférencier, Capus. Il a débüté samedi dans la salle de la Société de Géographie, et sous les auspices de la Société des Conférences, dont je vous ai déjà parlé, et il a parlé très bien et avec une compétence indiscutable du « théâtre de notre époque ». Il a lu, d'ailleurs, son discours au lieu de le débiter ! Mais il a pu tout de même par la finesse de ses aperçus et la parfaite intelligence de son sujet redoutable.

« Notre époque, dit-il, ne se prête pas à la pose ; elle remue trop... Elle est mouvante, incohérente ; elle a plus de types bien définis à l'auteur dramatique, mais elle offre des nuances nouvelles et inédites ; des classes intermédiaires ont surgi pleines de caractères complexes. La conséquence de cet état de la société est que les sujets généraux sont à peu près interdits au dramaturge moderne et que tous les sujets particuliers lui sont permis... Donc plus d'écoles, plus de genres bien distincts : il faut peindre ce qui est tel que c'est en tâchant de saisir la variété des multiples aspects de l'époque mobile. »

Vous voyez par cette analyse que M. Capus a

observé son temps et ses contemporains et qu'il s'exprime bien le langage d'un théâtre moderne et qu'il est un peu et même beaucoup le sien.

Cette comédie nous amène à l'Odéon, le *Glacis* de M. Gustave Méhauté. Les critiques sont très tendres pour ce théâtre éminent et le public, par conséquent, bien parti. Mais, avec M. Méhauté, on se sent jamais... L'an passé, son *Glacis* était magistralement joué ; cependant à la seizième représentation, il n'y avait plus personne ! Les ouvriers menaçaient de faire grève. *Glacis* présente, il est vrai, plus de caractère dramatique que *Scorron* ; les actes de la Eraserie et du Café-concert sont gaillards, vifs, bien joués. Et puis il y a, dans tout à l'autre, un feu d'artifices de mots, un roulement d'épithètes précieuses. C'est très agréable, c'est de M. Méhauté. Mais la joliesse au théâtre n'est pas un élément de durée ; il va plus de monde chez le boulangier que chez le bijoutier...

Quelques jours plus tôt, c'est M. Guity, dans un rôle de patron indulgent, le *Pêcheur*, de M. Jean Carot, trouvant un public bien disposé à la Renaissance. Le *Pêcheur* ressemble à l'abbé Constantin ou moins innocent, en un peu plus paisif ami, mais elle est plus. L'adaptation est touchante, le dénouement romantique. C'est une pièce pour tout dire. M. Guity est un ours délicieux de comédien, de bon sens et de métricien. N'importe-on pas un peu des comédiennes à la scène depuis qu'on n'en veut plus ailleurs ? Les comédiennes sont beaucoup plus curés, tellement que M. Guity a sacrifié sa moustache à l'abbé Cailliet, comme M. Le Bary avait sacrifié la sienne à l'abbé Daniel !

Même pour jouer le pape, vous résigneriez-vous à toucher à votre barbe ?

PHILIBERT.